



La présente convention règle les rapports entre l'entreprise, l'organisme de formation et le·la stagiaire, nommés cidessous, pour le stage pratique en entreprise :

L'organisme de formation : ENI Ecole Informatique, dont le siège social est situé au :

2B rue Benjamin Franklin BP 80009 – 44800 SAINT HERBLAIN - Tél. : 02 28 03 17 28,

Immatriculé au RCS de Nantes sous le numéro B392.807.061, numéro de SIREN est le 392807061 et représenté par Estelle ADAM, agissant en qualité de Directrice et Baptiste LOIRAT, agissant en qualité de Directeur,

Le site : 3 Rue Michaël Faraday BP 80009 44800 SAINT-HERBLAIN - Tél. : 02.28.03.17.28

Service Relations Entreprises: SERGENT Laura, lsergent@eni-ecole.fr, 02 30 09 11 83 -

L'entreprise : CYBERSCOPE, située : 118 rue Philippe Lebon 85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél: 02 51 08 91 19

Représentée par : COUGNAUD Pascale

Maître de stage : TRICOIRE Simon Fonction : Développeur Lead Adresse mail : s.tricoire@cyberscope.pro Téléphone : 0251089119

Le·la stagiaire : GONORD Sohan

10 Chemin du Moulin 85300 FROIDFOND

Portable: 0613897998

Article 1er : Détails pratiques

Le stage pratique aura lieu à temps plein du 16/12/2024 au 14/02/2025 avec une interruption sur la période du 25 décembre au 1^{er} janvier. Les horaires sont définis par l'entreprise dans le respect de la règlementation en vigueur. La durée légale du travail est de 35 heures hebdomadaire soit 151.67 heures par mois. La durée de travail du stagiaire en entreprise ne peut en outre excéder 40 heures par semaine et 10 heures de travail par jour. Voir *Annexe* en dernière page de la convention

Lieu de déroulement du stage : (à inscrire si les lieux sont différents des adresses mentionnées ci-dessus)

Adresse (si télétravail): 10 Chemin du Moulin 85300 FROIDFOND

Adresse (entreprise): 118 rue Philippe Lebon 85000 LA ROCHE-SUR-YON ENI Ecole Informatique a porté cette convention à la connaissance du stagiaire.

Article 2 : Objectifs du Stage Pratique

Le stage pratique intervient à la fin de la formation : **Développeur Web Et Web Mobile**.

Le titre professionnel préparé par le stagiaire est : Développeur Web Et Web Mobile.

Le stage pratique a pour objet d'assurer l'application pratique de l'enseignement donné à ENI Ecole Informatique. Les activités confiées au·à la stagiaire seront :

Au sein de l'agence Web Sohan pourrait participer aux différents projets en cours que ce soit du développement front pour CMS wordpress à partir de maquette sur Figma et possiblement du développement spécifique (extensions) pour wordpress.

Par ailleurs il pourra participer au développement d'applications Symfony. Sohan fera du back end avec Symfony.

Il aura l'occasion de voir la réalisation d'un projet de A à Z back et front.

FORAMM04D MàJ: 24/04/2024

Article 3 : Statut du Stagiaire

Pendant la durée de son stage en entreprise, **Sohan GONORD** demeure stagiaire de ENI Ecole Informatique et reste sous sa responsabilité. Par conséquent, le·la stagiaire s'engage à prendre contact très rapidement avec l'entreprise d'accueil, ainsi qu'avec ENI Ecole Informatique, en cas d'absence.

Article 4 : Responsabilité Civile

ENI Ecole Informatique est couverte par sa Responsabilité Civile Professionnelle, notamment du fait de ses stagiaires dans l'entreprise. En cas d'accident survenant au·à la stagiaire soit au cours du trayail, soit au cours du trajet, le·la Chef·fe d'Entreprise s'engage à faire parvenir toutes les déclarations, le plus rapidement possible, à ENI Ecole Informatique, qui fournira les imprimés spéciaux, à charge pour celui-ci de remplir les formalités prévues.

Article 5 : Respect de la Règlementation de l'entreprise

Durant son stage, le·la stagiaire est soumis·e à la réglementation de l'entreprise. Le·la stagiaire s'engage à avoir un comportement correct, à respecter les clauses du règlement intérieur s'il existe et à prendre soin du matériel mis à sa disposition. En cas de faute grave, le·la Chef·fe d'Entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage, après avoir prévenu le·la Directeur·trice de ENI Ecole Informatique.

Article 6 : Propriété intellectuelle et Confidentialité

Toutes les créations réalisées au cours du stage par le la stagiaire, et qui correspondent soit aux activités confiées et identifiées durant le stage soit aux instructions de la structure d'accueil, seront en tout état de cause la propriété exclusive de la société qui seule pourra décider de l'usage et de l'exploitation qui en seront faits.

Le·la stagiaire accepte, pendant l'exécution de la présente convention ainsi qu'après son expiration, quelle qu'en soit la cause, de garder strictement confidentielle toute information qu'il·elle viendrait à connaître dans l'exercice de ses fonctions et/ou qu'il·elle serait amené·e à développer par sa contribution et plus généralement, tout renseignement recueilli à l'occasion de ses fonctions ou du fait de sa présence dans l'entreprise.

Toutes les autres inventions réalisées par le-la stagiaire pendant la durée de son stage lui appartiennent. Toutefois, lorsqu'une invention est faite soit dans le cours de l'exécution de ses missions, soit dans le domaine d'activité de l'entreprise, soit par la connaissance ou l'utilisation des techniques spécifiques à l'entreprise, la société a le droit de se faire attribuer la propriété ou la jouissance de tout ou partie des droits. Il·elle devra alors signer une cession portant sur l'invention dans laquelle chacun des droits cédés fera l'objet d'une mention distincte quant à son étendue, sa destination, au lieu et la durée.

Article 7 : Suivi pendant le stage pratique

L'entreprise, par le biais du maître de stage, s'engage à tout mettre en œuvre pour accompagner et aider le-la stagiaire dans l'exécution des tâches qui lui sont fournies. ENI Ecole Informatique s'engage également à suivre l'évolution du stagiaire pendant le stage pratique. ENI Ecole Informatique prendra contact avec le-la stagiaire dans un premier temps, puis avec le maître de stage pour s'assurer du bon déroulement du stage. En cas de soucis, l'entreprise pourra à tout moment prendre contact avec le Service Relation Ecole-Entreprises. Une visite sur site pourra être organisée.

Article 8 : Evaluation

A la fin du stage, ENI Ecole Informatique transmettra, par mail, au maître de stage un questionnaire d'évaluation de stage (comportement du stagiaire, compétences techniques et remarques générales) que ce-tte dernier-e pourra compléter seul-e ou en présence du-de la stagiaire.

Pendant le stage, le·la stagiaire rédigera un dossier technique sur les différents travaux effectués qu'il·elle présentera ensuite lors d'une soutenance devant un jury de professionnels.

Ce document devra être préalablement présenté au maître de stage pour d'éventuelles modifications jugées nécessaires par l'entreprise.

Par ailleurs, la rédaction du dossier sera faite en dehors des heures de présence en entreprise.

FORAMM04D MàJ : 24/04/2024

Article 9: Gratifications

Au cours du stage, le·la stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'entreprise. Toutefois, il·elle est autorisé·e à recevoir une gratification que le·la Chef·fe d'Entreprise serait disposé·e à lui accorder. Les frais de nourriture et d'hébergement restent à la charge du·de la stagiaire, sauf contribution volontaire accordée à ce titre par le·la Chef·fe d'Entreprise.

Article 10: Attestation

ENI Ecole Informatique remettra au à la stagiaire une attestation de fin de formation incluant la période de stage.

Article 11: Exemplaires

Cette convention est complétée et remise à l'entreprise et au-à la stagiaire, et conservée par l'organisme de formation.

Fait à SAINT-HERBLAIN, le 27 novembre 2024

L'entreprise :

Signature du Responsable et Cachet de l'Entreprise, précédés de la mention « Lu et approuvé »

Le·la stagiaire:

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Lu et approuvé

Gonord.

ENI Ecole Informatique:

Estelle ADAM, Directrice

ENI Ecole Informatique
28 Rue Bahjanh Fransh Aper 80009
44891 Still Spill Spil

Baptiste LOIRAT, Directeur

ENI Ecole Informatique
28 Rue Benjamin Frankin, altr 80009
44001 ST-HERB AND CEDEX
T4. 02 28 09 17 28 7 Rx 00 28 09 17 29
email 16 Calegori about fr



Contexte

Dans le cadre des obligations liées aux différents organismes financeurs, ENI Ecole Informatique dispose d'une plateforme de suivi des heures de présence pour tous les stagiaires et ce, tout au long de la formation : **SOWESIGN**.

Durant le stage :

- Chaque stagiaire devra saisir ses heures de présence en entreprise (en respectant les <u>35h de temps de travail</u> <u>hebdomadaire</u>) :

Soit chaque jour,

Soit saisir l'ensemble des heures chaque fin de semaine

ATTENTION : Le·la stagiaire devra <u>signer uniquement en fin de semaine</u> pour valider sa saisie.

Une fois la signature effectuée, le·la stagiaire ne pourra plus modifier la saisie pour la semaine.

- Le-la tuteur-trice devra valider les heures saisies par le-la stagiaire (ou les modifier si besoin)

La saisie de ces heures conditionnera la rémunération de la période de stage du stagiaire.

Procédure

La déclaration des heures par le·la tuteur·trice

- ✓ Une fois la saisie des heures effectuées par le·la stagiaire, le maître de stage recevra un mail de la part de SOWESIGN (ou SWS), lui donnant l'URL pour se connecter sur le portail
- ✓ Le maître de stage pourra ainsi vérifier les heures, les modifier si besoin via « Modifier les heures », valider les heures et signer
- ✓ Les informations seront directement envoyées au Service Administratif de l'ENI Ecole Informatique
- ✓ Il faudra valider les heures le dernier jour de chaque semaine, ou le cas échéant, le dernier jour du mois

Si besoin, n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Administratif de l'ENI Ecole Informatique.

Liens vers les procédures détaillées en version numérique (saisie, absences, jours fériés, etc.) :

Pour les stagiaires : <u>Procédure SWS stagiaire</u>
 Pour les tuteurs trices : <u>Procédure SWS tuteur</u>

FORAMM04D MàJ: 24/04/2024